# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 DECEMBRE 2014 À 20h15 PROCES-VERBAL No 321

JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Sébastien BECK, Claude-Alain BURNAND, François POTTU, président, Albert SCHILPF,

Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH

Excusé M. Steve ROTHLISBERGER

Assistent à la séance

M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe

RIEDI, procès-verbaliste

**M. Pottu**, président, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il excuse M. Rothlisberger qui est absent en raison de son service militaire.

# Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2014
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3. Communications et propositions de la Mairie
- 4. Projet de la crèche à La Plaine
- 5. Rapport de la commission sociale du 25 novembre 2014
- 6. Demande de naturalisation
- 7. Droit d'opposition sur les décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 7.11.2014
- 8. Propositions individuelles

#### 1) Approbation du procès-verbal n° 320 du 12 novembre 2014

- M. Pottu donne lecture des pages 1803 à 1816.
- **M.** Vasey signale qu'il faut dire « *la* dépose-minute » et non « le dépose-minute », en page 1804.

**Mme Guyot** précise, en page 1805, par rapport à la soirée de l'Escalade, que ce n'est pas « tout le monde », mais *la commission manifestations* qui était concernée par la mise en place. En revanche, tout le monde était le bienvenu à la fête elle-même.

M. Schlipf note qu'il est fait mention du « nettoyage de la corniche » dans les propos de M. Duchêne en page 1805. En fait, il s'agit du « nettoyage du collecteur (ou des collecteurs) de la corniche ».

**Mme Bovy** complète son intervention en page 1808 : « Le jugement vaut alors jugement d'évacuation, *pour* solde de tout compte et de toute prétention ».

Le procès-verbal n° 320 du 12 novembre 2014 est accepté à l'unanimité.

# 2) Communications du bureau du Conseil municipal

- **M. Pottu** fait savoir, concernant l'avancement du déploiement de la fibre optique, que les SIG ont fait un communiqué :
- « M. le maire, lors de plusieurs contacts que nous avons eus ces derniers mois avec des élus communaux, nous avons constaté un certain flou quant à l'évolution du réseau FTTH. Le Conseil d'administration et la direction générale de SIG souhaitent, par ce courrier,

apporter des précisions au projet de déploiement de fibre optique sur le canton de Genève. En mai 2009, le conseil d'administration de SIG a accepté de financer le déploiement dans les zones denses du canton afin de proposer ce service à 200'000 ménages et entreprises. À ce jour, 154'000 unités sont déjà raccordées. Pour autant, le nécessaire respect des contraintes financières ne permet pas à SIG de pouvoir envisager, à l'heure actuelle, un raccordement complet des bâtiments situés dans des zones à faible densité de raccordement. De plus, l'activité de télécom de SIG ne peut pas procéder à la pose anticipée de tubes vides dans les zones non couvertes par le projet actuel, car ceux-ci pourraient se révéler inutiles en fonction des technologies à venir et de futurs accords avec des partenaires potentiels. Dans ce contexte, SIG ne sera pas en mesure de financer par elle-même un développement de fibre optique dans votre commune. Toutefois, SIG a pris contact, il y a plus d'un an, avec Swisscom afin de déterminer de quelle manière les endroits non couverts par la fibre optique pourraient obtenir un meilleur accès basé sur la technologie DSL. Swisscom a décidé de ne pas entrer en matière sur ce point avant 2015. M. Thierry Boichat, votre chargé commercial reste à votre disposition pour tout complément d'information ».

## 3) Communications et propositions de la Mairie

- M. Duchêne signale qu'il a mandaté l'entreprise Perreten & Milleret pour la nouvelle route de Challex. En effet, l'État ne veut pas entrer en matière pour la création d'un éventuel rebrousse-chemin car il faudrait empiéter sur la parcelle des CFF. Il faut espérer qu'il sera possible de trouver une solution. Quant aux containers enterrés, ces derniers seront séparés en deux (4 pour l'EMS et 4 pour les immeubles).
- Il y a eu quelques soucis avec l'entreprise Transvoirie. **M. Duchêne** a été assez sec avec cette dernière car les poubelles n'ont pas été retirées durant quatre jours.
- Le projet de loi modifiant la LaLAT pour les degrés de sensibilisation du bruit a maintenant été accepté par le Conseil d'État. Il suit donc son cours.
- Dardagny est la 38<sup>e</sup> commune sur 45 en matière de capacité financière. Par contre, cela permet à la commune d'être davantage favorisée par la péréquation financière entre le lieu de domicile et le lieu de travail. À titre de comparaison, la commune de Russin se situe en quatrième position.
- **Mme Jaquier** remercie la Mairie pour la nouvelle installation permettant de sonoriser le Conseil municipal.
- M. Carrara signale que l'entreprise Piasio est venue colmater des brèches sur la corniche, où il y avait une fissure profonde de 40 centimètres, et le chemin de Brive.

**Mme Guyot** a distribué des Sakatris à chacun des conseilleurs municipaux ainsi qu'une brochure. Celle-ci sera distribuée aux habitants et comportera un message leur indiquant qu'ils peuvent venir chercher ces sacs à la mairie.

- Les conseillers municipaux ont également reçu la nouvelle carte de vœux pour la mairie. Elle a été créée par Mme Marion Jiranek.
- **Mme Guyot** remercie les participants aux décorations de Noël ainsi qu'à la fête de l'Escalade.
- Pour la manifestation avec le Mamco, les informations devraient arriver au début janvier 2015.
- **M. Pottu** profite pour remercier également la Mairie pour l'installation des nouveaux micros. Le système semble fonctionner à satisfaction.

**Mme Bovy** adresse aussi ses remerciements à la Mairie. Elle a l'impression d'être dans une autre salle.

## 4) Projet de la crèche à La Plaine

Mme Guyot fait savoir qu'elle a préparé un dossier avec Mme Ramu sur le projet de crèche à La Plaine. Le Conseil municipal a plusieurs fois évoqué la possibilité de créer une crèche. Il faut noter que, avec le nouveau local prévu à la route de Challex et les horaires proposés actuellement, il y aurait peu de chances que le jardin d'enfants soit plein puisqu'il ne l'est déjà pas actuellement. Suite à un récent courrier de la SASAJ, il apparaît également que des modifications ont été adoptées concernant les lieux pouvant accueillir des enfants, ce qui rend les choses plus simples.

**Mme Guyot** indique que le Conseil municipal doit se positionner aujourd'hui sur la possibilité de prendre des places dans la crèche qu'envisage de créer la commune d'Aire-la-Ville. Il doit également se déterminer sur l'utilisation des locaux communaux. Il faut aussi savoir que la commune de Russin est prête à participer à une crèche intercommunale et être partie prenante d'un tel projet. Cela changerait donc par rapport à la situation actuelle où Russin ne participe au jardin d'enfants que pour les enfants dont les parents habitent sur leur commune.

**Mme Dugerdil** trouve que c'est une bonne chose de savoir si Russin s'engage financièrement, mais il faut également connaître le nombre de places que Russin souhaite prendre.

Mme Guyot explique que c'est un projet de crèche de vingt places parce que c'est la capacité d'accueil des locaux prévus. Elle ajoute que, au départ, l'idée était de garder le jardin d'enfants et d'y ajouter une partie crèche. Une telle combinaison est toutefois très compliquée au niveau des locaux. Cela étant, grâce à la modification récente qui est intervenue au niveau réglementaire, il serait possible de garder quelques places d'accueil d'enfants à la demi-journée dans la crèche. En d'autres termes, l'idée d'avoir deux structures en une est abandonnée au profit d'une structure d'accueil à prestations élargies.

**Mme Ramu** ajoute que le règlement de la crèche peut effectivement prévoir la possibilité d'accueillir des enfants à la demi-journée.

**Mme Guyot** indique que cette modification de règlement a eu lieu après qu'une enquête de l'observatoire cantonal de la petite enfance a démontré que, en 2014, 78 % des enfants en âge préscolaire sont confiés régulièrement à des gardes et que 1/4 sont des enfants gardés uniquement par leurs parents. Comparativement à une enquête en 2002, l'augmentation a été de 10 %. On voit aussi que les petites communes ont des parents qui ont des revenus plus importants et que ces structures d'accueil ont ainsi des rentrées d'argent plus importantes.

- **M. Pottu** remercie Mme Guyot et Mme Ramu pour le travail qu'elles ont fait.
- **M. Beck** félicite Mme Guyot et Mme Ramu pour l'énorme travail effectué qui va pouvoir rendre service à beaucoup de familles s'il débouche sur une réalisation. Au niveau des chiffres, la solution des vingt places de crèches est économiquement la plus efficiente. Cela étant, pour les trois premières années, il semble impératif que la commune se fasse épauler par Amalthée pour la partie comptable et pour la rédaction des contrats, des conventions collectives, etc. Ensuite, Pop e Poppa pourra peut-être prendre la situation des ressources humaines.

**Mme Bovy** souhaite savoir si le Conseil municipal doit se déterminer maintenant sur l'intervention, ou non, d'Amalthée et de Pop e Poppa.

**Mme Ramu** indique qu'il faut que le Conseil municipal se détermine maintenant, d'une part pour que les architectes puissent faire les modifications nécessaires dans les nouveaux locaux et, d'autre part, parce que la commune avait annoncé à Aire-la-Ville qu'elle se prononcerait avant la fin de l'année sur une éventuelle participation à son projet de crèche.

M. Vasey aimerait savoir s'il y a un engagement ferme de la commune de louer ces nouveaux locaux.

**Mme Guyot** explique que la commune n'a encore rien signé. Elle ajoute que le loyer est de Fr. 63'000,- par an sans les charges. Normalement, le contrat est de dix ans, renouvelable tous les cinq ans. Toutefois, si cela rassure la commune, il est possible de prévoir un bail plus long.

**M.** Vasey aimerait être sûr que le fait de se retirer du projet d'Aire-la-Ville soit pour aller vers la création d'une crèche sur Dardagny.

**Mme Guyot** fait remarquer que, si le Conseil municipal s'oppose aux projets d'Aire-la-Ville et de la crèche à la route de Challex, la commune gardera son jardin d'enfants actuel.

**M. Beck** s'interroge, par rapport aux vingt places de crèche, sur le nombre d'enfants qu'il y aura dans la commune avec les nouveaux habitants qu'elle va accueillir et si la capacité prévue sera suffisante.

**Mme Guyot** précise que vingt places sont effectivement prévues, mais cela peut représenter davantage d'enfants. Par ailleurs, cette capacité ne sera jamais suffisante vu la demande existante. Un autre élément important à prendre en compte concerne les groupes d'âges. Avec davantage de tout petits enfants, cela implique par exemple davantage de personnel. En tout cas, il ne faut pas s'inquiéter sur l'occupation de la crèche. Elle sera vraisemblablement pleine.

**M. Beck** pensait plutôt à la frustration du fait que des gens ne puissent pas mettre leurs enfants dans la crèche.

**Mme Jaquier** constate que c'est quand même un effort financier que la commune devra supporter. Elle aimerait donc savoir quel montant cela représentera au budget.

**Mme Ramu** répond que la crèche devrait coûter Fr. 575'000,- par an. Par contre, si la commune garde le jardin d'enfants, cela lui coûterait dans les Fr. 380'000,-.

**Mme Guyot** précise que les chiffres ne tiennent pas compte d'une participation de Russin. Elle constate qu'il y a aussi un grand jardin et que des possibilités d'extension de la crèche sont imaginables.

**M.** Beck fait remarquer que le choix effectué ce soir concerne la réalisation d'un projet de crèche et non une décision pour savoir par qui la commune sera épaulée ou non.

**Mme Ramu** fait savoir qu'un devis avait été demandé à Amalthée, mais il comprenait beaucoup de prestations. Dès lors, elle a demandé une diminution des prestations prévues. Le devis, pour les prestations comprenant l'aide pour l'élaboration du règlement de la crèche et pour le personnel, le descriptif des fonctions et le recrutement des collaborateurs, revient ainsi à Fr. 20'000,-. Concernant le personnel, les calculs ont été effectués avec un directeur, une secrétaire et sur la base d'une gestion à travers une fondation, c'est-à-dire sans l'aide de Pop e Poppa.

**Mme Ramu** rend attentif les conseillers municipaux au fait que les chiffres présentés par Pop e Poppa ne prennent pas en compte le loyer.

**Mme Dugerdil** relève que, quelle que soit la solution retenue, des personnes devront être engagées. Il s'agira donc surtout de savoir à qui la commune devra verser cet argent.

- **M. Wyss** fait remarquer que le prix à la place est intéressant, mais que la garderie coûte entre 130'000 et 170'000 francs à la commune de Dardagny (Russin payant sa propre part). Avec une crèche, les coûts passeraient à 500'000 francs, ce qui va quand même impacter fortement les comptes de la commune.
- **M. Burnand** considère que la première question à se poser est de savoir si la commune peut supporter ces coûts. En effet, tout le monde est certainement d'accord sur le fait que la commune doit avoir un jardin d'enfants, une crèche ou une garderie.

**Mme Ramu** fait savoir que, quoi qu'il en soit, le jardin d'enfants coûtera 380'000 francs dans deux ans pour douze places à 100 %.

M. Carrara signale que des représentants de Russin auraient dû venir ce soir, mais cela n'a pas été possible. Cela étant, il faudra effectivement prévoir une convention avec Russin.

**Mme Guyot** précise que Russin a dit qu'ils étaient prêts à entrer en matière sur deux ou trois places à Aire-la-Ville, mais ils n'ont rien dit concernant le projet à Dardagny.

- **M.** Vasey note que Russin compte 500 habitants. Cela signifie que Dardagny doit quand même s'attendre à payer ¾ des places.
- **M. Zumbach** félicite Mme Guyot et Mme Ramu pour le travail effectué. Personnellement, il est favorable au projet de crèche à La Plaine. La commune peut donc abandonner sa participation au projet à Aire-la-Ville.

L'arrêt des discussions avec Aire-la-Ville pour son projet de crèche est accepté à l'unanimité.

Le projet de création d'une crèche à La Plaine est accepté à l'unanimité et une abstention.

**Mme Guyot** remercie Mme Ramu pour la préparation du dossier et le Conseil municipal pour sa décision.

**M. Duchêne** félicite les différentes personnes pour le travail qui a déjà été fait en faveur de ce projet. Il espère qu'il sera possible de le concrétiser pour le bien-être de la commune.

#### 5) Rapport de la commission sociale du 25 novembre 2014

Le rapport de la commission sociale du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### 6) Demande de naturalisation

Séance à huis clos

#### 7) Droit d'opposition sur les décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 7.11.2014

- **M. Pottu** rappelle qu'il faut une majorité d'au moins deux tiers des communes pour qu'une décision de l'ACG soit invalidée.
- **M. Duchêne** fait savoir qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 3 millions de francs destinée au Grand Théâtre pour les deux saisons hors murs durant la rénovation du bâtiment. Le versement de celle-ci a été accepté par le comité de l'ACG et l'assemblée de

l'ACG. Il faut également comprendre que la subvention de 2,5 millions de francs pour le fonctionnement du Grand Théâtre subsiste.

#### La décision de l'ACG est approuvée à l'unanimité

## 8) Propositions individuelles

- Mme Pottu donne les dates des prochaines séances du Conseil municipal :
  - Mardi 3 février à 20h15
  - Mardi 3 mars 2015 à 20h15
  - Mercredi 15 avril 2015 à 20h15
  - Mardi 12 mai 2015 à 18h30
  - Mardi 2 juin à 18h30.
- M. Beck fait savoir, concernant le site Internet de la commune, que l'objectif est maintenant d'avoir un projet de site hors ligne. Cela permettra à tous les conseillers municipaux de voir comment le site fonctionne et s'il faut encore y apporter des correctifs. Cela devrait être possible à partir de la semaine prochaine. M. Beck annonce qu'il y aura donc un travail conséquent de relecture à effectuer.

Mme Zoller aimerait savoir comment la relecture va être organisée.

**M.** Beck indique qu'aucun procédé n'a encore été prévu pour la relecture. La possibilité de distribuer les pages à contrôler a été évoquée, mais il semblait préférable que tout le monde ait une vue d'ensemble. Il faut se rappeler que la plupart des textes étaient déjà existants.

Mme Bovy signale qu'elle connait une personne prête à effectuer la dernière relecture.

- M. Beck fait remarquer que l'objectif est que le site soit en ligne au début mars 2015.
- **Mme Zoller** annonce qu'elle a décidé de se présenter comme adjointe pour la prochaine législature.
- M. Zumbach s'est fait la réflexion que, pour le bien-être et l'équilibre de la commune, il faut que des personnes de La Plaine se présentent au Conseil municipal. Il pensait ainsi à la possibilité de prévoir un stand à La Plaine pour essayer de convaincre des habitants de La Plaine de se présenter. Il proposerait de le faire le samedi 10 janvier 2015.

Mme Dugerdil se demande s'il ne faudrait pas le faire un autre jour que le samedi.

**Mme Bovy** fait remarquer que les gens risquent de ne pas s'attarder si ce stand est prévu le soir. Elle suggérerait de le faire plutôt le dimanche à l'heure de l'apéro.

M. Duchêne note que les dates retenues sont les 10 et 11 janvier 2015 à partir de 11h00.

**Mme Bovy** trouve qu'il y a une inégalité de traitement. Elle ne voit pas pourquoi il y aurait deux séances à La Plaine et qu'il n'y aurait aucune dans les hameaux.

- **M. Zumbach** pense qu'il ne faut pas oublier que ces hameaux sont généralement déjà bien représentés. Il faut également prendre en compte le fait que la plupart des grands projets vont avoir lieu à La Plaine.
- **M. Schlipf** remercie Mme Bovy pour l'attention portée aux hameaux, mais il se demande aussi pourquoi il n'y a pas de séance à Dardagny.

• M. Pottu note que le Conseil municipal devait également parler des listes électorales qui seront présentées pour la prochaine élection au Conseil municipal.

Mme Guyot rappelle qu'il était question d'une réunion à ce sujet hors séance.

- **M. Beck** propose de faire cette séance entre le 15 janvier 2015 et le 2 février 2015. La seule question est de savoir s'il faut faire une troisième liste comportant seulement les conseillers municipaux sortants.
- M. Duchêne pense qu'il sera déjà difficile d'avoir deux listes avec quinze candidats.

**Mme Bovy** pense que, pour montrer l'unité du Conseil municipal, il pourrait être intéressant de faire une liste composée des membres du Conseil municipal.

- **M. Schlipf** rappelle que, lors de la dernière élection, il y avait deux fois plus de candidats que de places au Conseil municipal.
- **M. Duchêne** signale que la date pour cette séance est fixée au mercredi 7 janvier à 19h30 au château.
- M. Vasey demande si la Mairie a reçu une réponse concernant l'auberge.
  - M. Duchêne répond négativement.
  - **M.** Vasey signale que la séance de la commission « bâtiments et emplacements » du 2 décembre 2014 a été reportée en attendant une éventuelle réponse pour l'auberge. Il propose maintenant de fixer une séance de la commission pour la fin janvier 2015.
- M. Vasey signale qu'il a été interpellé par des habitants sur la dangerosité pour la circulation des piétons entre l'école et les immeubles de La Planta. Il serait peut-être intéressant qu'il y ait des passages arrière. Par rapport au fait qu'il s'agit d'une route cantonale, la commune ne peut pas juste dire qu'elle ne peut rien faire. M. Vasey pense ainsi que ce point est également du ressort de la commission « routes et canalisations ».

Mme Dugerdil pense que ce sujet concerne plutôt la commission en charge du plan de site.

- **M.** Vasey rappelle que c'est une commission restreinte qui s'occupe du plan de site. Dès lors, il propose, si nécessaire, qu'il y ait une information sur le plan de site lors du prochain Conseil municipal.
- M. Beck estime qu'il faudrait plutôt traiter ce sujet en commission élargie.
- **M. Pottu** note que la commission « bâtiments et emplacements » se réunira le 27 janvier 2015 à 20h00.
- **M. Duchêne** suggère, dans le cas où une telle séance est organisée, de faire venir quelqu'un de la DGT. Cette personne dira directement ce qu'il est possible de faire ou non. Par exemple, pour le projet de Pro Natura, il ne sera pas possible de mettre une zone 30 km/h. Cela restera une route limitée à 50 km/h.

**Mme Bovy** pense que ce sujet concerne plutôt la commission « sécurité-transports-mobilité ».

**M. Schlipf** est d'accord que la question concerne plutôt la commission « bâtiments et emplacements » ou la commission « sécurité-transports-mobilité ».

- **M. Wyss** prend note que la commission « sécurité-transports-mobilité » et la commission « bâtiments et emplacements » se réuniront en même temps le mardi 27 janvier à 20 heures.
- **M. Zumbach** rappelle que la commission « fêtes et manifestations » se réunira le lundi 12 janvier 2015.
- M. Schlipf annonce qu'il a décidé de ne pas se représenter comme conseiller municipal.
- M. Carrara signale que la Mairie a écrit à la police pour demander un contrôle de vitesse pour sécuriser les routes de la commune.
  - M. Pottu lève la séance à 22h52.

Le président	Un conseiller municipal	Le secrétaire
François Pottu	Philippe Vasey	Roger Wyss